

DECISION N° 2026-0596.

Le directeur du centre hospitalier de Bastia ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi du 23 décembre 1901 modifiée réprimant les fraudes dans les examens et concours publics ;

Vu le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-1704 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu le site internet « choisir le service public » et la publication de deux postes vacants d'adjoint administratif à pourvoir au centre hospitalier de Bastia ;

Vu la décision n° 2025-0288 du 24/04/2026 portant ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoint administratif, afin de pourvoir deux postes au centre hospitalier de Bastia ;

Vu le site Internet de l'Agence régionale de santé et la publication d'un avis d'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoint administratif, afin de pourvoir deux postes au centre hospitalier de Bastia ;

Vu le site Internet du centre hospitalier de Bastia et la publication d'un avis d'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoint administratif, afin de pourvoir deux postes au centre hospitalier de Bastia ;

DECIDE

Article 1 :

La commission de sélection du recrutement sans concours d'adjoint administratif, se compose comme suit :

Madame Marie Christine VIALE
Président

Directrice adjointe
au centre hospitalier de Bastia

Monsieur Venture SELVINI

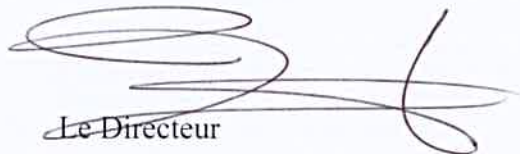
Attaché d'administration hospitalière
au centre hospitalier intercommunal de Corté-Tattone

Madame Annie SINONCELLI

Adjoint des cadres hospitaliers
au centre hospitalier de Bastia

Bastia, le **08 SEP. 2026**

Christophe ARNOULD,



Le Directeur